

Seneffe : 150 personnes ont réclamé "justice pour Imad", six mois après son décès par balles policières

Le quadragénaire avait été touché à la tête et à la poitrine. L'avocat de la famille n'a pas hésité à parler d'exécution.



Emeline Berlier
Journaliste

Publié le 23-09-2023 à 17h54 Mis à jour le 24-09-2023 à 09h19

Enregistrer

150 personnes ont réclamé justice pour Imad à Seneffe

Ils étaient environ 150 à s'être réunis ce samedi après-midi pour réclamer "justice pour Imad". Il y a six mois jour pour jour, ce père de famille de 42 ans était abattu par la police au terme d'une course-poursuite qui s'était terminée au niveau du Clos des Lilas, à quelques mètres de l'habitation de sa sœur, organisatrice de la marche blanche.

Si l'enquête en est toujours au stade de l'instruction, les zones d'ombre et les interrogations restent nombreuses et douloureuses pour la famille et les proches de la victime, touchée d'une balle en pleine tête et d'une seconde balle dans la poitrine. Ce samedi, l'avocate de la ouafah, la sœur d'Imad, Me Selma Benkhelifa, n'a d'ailleurs pas hésité à parler d'exécution.

"Comme dans d'autres dossiers, la question qui se pose concerne l'usage d'une arme à feu dans le cadre d'une course-poursuite". explique l'avocate. qui avait déjà défendu la famille de la netite

le cadre d'une course-poursuite, explique l'avocate, qui avait déjà défendu la famille de la petite Mawda. "Quand est-ce qu'un policier peut sortir une arme ? La question qui sera au cœur des débats concerne la proportionnalité et l'usage de la force. De proportionnalité, dans ce dossier, il n'est pas question selon moi."

Et de poursuivre : "Imad se trouvait dans un clos, une voie sans issue. Sa camionnette était engagée dans un demi-tour. Selon certains témoins, elle était à l'arrêt. Si ce n'était pas le cas, elle roulait en tout cas à très faible vitesse. Si le policier s'est senti en danger, il avait la possibilité de s'écarter. Le seul cas dans lequel on peut faire usage d'une arme à feu, c'est un cas de légitime défense. Ce n'était pas le cas ici. Les tirs étaient destinés à tuer."



Imad a perdu la vie à l'issue du course-poursuite le 23 mars dernier. ©E. Brl.

Sur le coup de 15 heures, équipés de panneaux floqués "bavure policière : stop aux flics cow-boy, que justice soit faite pour Imad", "stop violences policières" ou encore "Justice et vérité", les participants ont quitté la place Penne d'Agonais pour emprunter la rue de l'Yser, la rue Plasman, l'avenue des Tulipes et finalement le clos des Lilas, où la compagne d'Imad a notamment pris la parole avant qu'un lâcher de ballons ne soit organisé.

Dans la foule aussi, plusieurs autres proches de victimes de violences policières qui attendent toujours, depuis souvent plusieurs années, que leur dossier ne soit traité en justice. "Ce qui est aussi dénoncé aujourd'hui, c'est l'opacité dont la justice fait preuve à l'égard des familles. Elle ne répond à rien, ne donne même pas les éléments qui sont connus et qui ne font plus l'objet d'enquête. C'est extrêmement difficile pour les proches et cela crée inévitablement une perte de

enquête. C'est extrêmement difficile pour les proches et cela crée inévitablement une perte de confiance", poursuit Selma Benkhelifa.

Que le nom d'Imad ne soit jamais oublié et que les responsabilités soient établies, c'est ce que demandaient les proches du quadragénaire ce samedi.

Violences policières : la ligue des droits humains regrette l'absence de statistique

La famille, des amis, des collectifs de victimes de violences policières composaient la marche blanche de ce samedi. Dans les rangs également, des représentants de la Ligue des Droits Humains, pour qui ce drame illustre à nouveau la nécessité de contraindre tout un système à évoluer.

"Dans le cas présent, nous avons été sollicités par la famille pour apporter une aide dans l'organisation de la manifestation mais il nous arrive aussi de nous constituer partie civile dans certains dossiers", souligne Saskia Simon, coordinatrice de l'observatoire des violences policières au sein de la Ligue des Droits Humains.

"Notre travail consiste à informer les citoyens de leurs droits face à la police, à analyser le phénomène de violences policières malgré l'absence de statistiques officielles en la matière, à aider les familles dans les procédures judiciaires." Un volet important pour la ligue, qui estime que les familles sont trop souvent livrées à elles-mêmes lorsqu'un drame impliquant la police survient.

"Lorsqu'un décès survient à la suite de l'intervention d'un agent de police, ce que l'on demande, c'est qu'un juge d'instruction soit systématiquement désigné afin qu'une enquête neutre et indépendante soit menée et que les familles puissent accéder au dossier. Aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Il revient donc aux familles de se constituer partie civile, de se battre pour obtenir des réponses à leurs questions. Au-delà du deuil, il leur revient encore d'entreprendre de lourdes et longues démarches judiciaires."





Imad a perdu la vie à l'issue du course-poursuite le 23 mars dernier. ©E. Brl.

Difficile cependant d'avoir une vision éclairée de ce que cela représente puisqu'à ce jour, aucune statistique officielle n'est disponible en Belgique. *"C'est pourtant l'une des missions du comité P. Le fait que les informations ne soient pas systématiquement transmises, ou pas à un seul et même organe, rend les choses compliquées. Les données ne sont ni récoltées, ni publiées."*

Des manquements qui ne poussent pas à la remise en question. *"Il faut pourtant se rendre compte que lorsque la police est impliquée, qu'il y ait décès ou non, la parole des victimes et de leurs proches n'est pas encore assez souvent prise en considération. Il y a toujours une tendance à accorder plus de crédit à la parole du ou des policiers."* Un constat que l'avocat des proches d'Imad a également posé à plus d'une reprise dans ses dossiers.